

(19)



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 3 744 940 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.12.2020 Bulletin 2020/49

(51) Int Cl.:
E06B 9/17 (2006.01)
E06B 9/174 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **20177542.6**

(22) Date de dépôt: **29.05.2020**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: **31.05.2019 FR 1905814**

(71) Demandeur: **Soprofen
67580 Mertzwiller (FR)**

(72) Inventeurs:
• **MITROVIC, Milan
67250 STRASBOURG (FR)**
• **HESS, Olivier
67350 BITSCHHOFFEN (FR)**

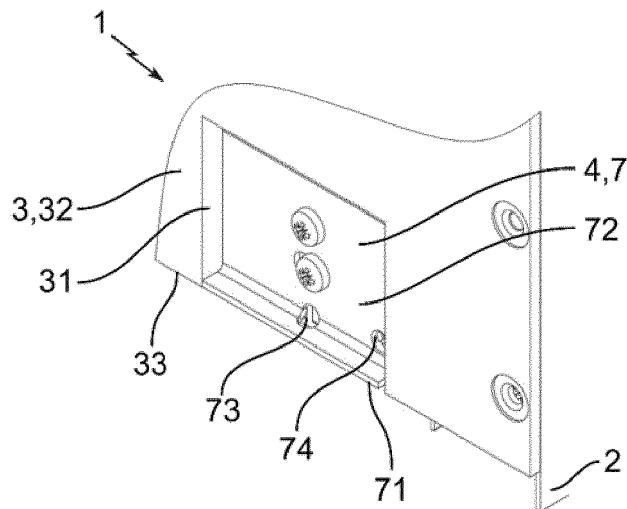
(74) Mandataire: **Oudin, Stéphane
JurisPatent - Cabinet Guiu
10, rue Paul Thénard
21000 Dijon (FR)**

(54) BRIDE DE LIAISON POUR VOLET ROULANT

(57) La présente invention concerne un dispositif de liaison (4) d'un coffre (2) de volet roulant (1) au dormant d'une fenêtre, ledit coffre (2) comprenant au moins deux flasques d'extrémités (3) et une plaque inférieure (6), ledit dispositif de liaison (4) étant remarquable en ce qu'il

comporte deux brides de liaison (7) étant chacune entièrement disposée dans l'épaisseur d'un des flasques d'extrémités (3) dudit coffre (2) et apte avec des moyens de solidarisation à solidariser ledit coffre (2) avec au moins la face supérieure du dormant de ladite fenêtre.

[Fig. 3]



DescriptionDomaine technique de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte au domaine général des volets roulants contenus dans un coffre. Elle vise plus précisément les dispositifs de fixation d'un volet roulant sur la menuiserie associée du type fenêtre ou similaire.

Etat de la technique

[0002] En référence aux figures 1 et 2, décrites plus loin dans la description, un volet roulant VR comporte, de manière classique, un coffre CO préfabriqué contenant un arbre d'enroulement, non représenté, reposant par ses extrémités sur des paliers solidaires des flasques d'extrémité FL dudit coffre CO et auquel est accroché un tablier, non représenté, formé de lames horizontales articulées entre elles et dont les extrémités se déplacent verticalement à l'intérieur de coulisses de guidage, non représentées, solidaires de la fenêtre FE associée au volet roulant VR ou de la maçonnerie entourant ladite fenêtre FE. Ainsi, pour remonter le volet roulant VR, on enroule le tablier autour de l'arbre et au contraire, pour descendre le volet roulant VR, on déroule le tablier.

[0003] Par ailleurs, pour solidariser le volet roulant VR sur le dessus de la fenêtre FE associée, on utilise habituellement :

- un profilé adaptateur PA fixé sur la face supérieure FS de la fenêtre FE par tous moyens adaptés tels que, par exemple, des vis V, et sur lequel vient s'accrocher la plaque inférieure PI du coffre CO du volet roulant VR, et
- deux lames de liaison LA solidarisant chacun un des flasques d'extrémité FE dudit coffre CO avec la face verticale FV associé de la fenêtre FE.

[0004] La solidarisation est obtenue en fixant, par tous moyens adaptés tels que, par exemple, des vis V, l'une des extrémités d'une lame de liaison LA sur un flaque d'extrémité FL et l'autre extrémité de ladite lame de liaison LA sur la face verticale FV associé de la fenêtre FE (Cf. figure 1). Ce mode de solidarisation est plutôt aisés, et ce d'autant plus que les lames de liaison LA sont avantageusement souples de manière à pouvoir être pliée si besoin par l'opérateur afin d'adapter parfaitement la forme desdites lames de liaison LA à celles des flasques d'extrémité FL dudit coffre CO et des faces verticales FV associés de la fenêtre FE. Toutefois, ce type de mode de solidarisation avec des lames de liaison LA présente l'inconvénient principal de positionner lesdites lames de liaison LA en surépaisseur par rapport auxdits flasques d'extrémité FL et faces verticales FV ce qui rend difficile la mise en place de l'ensemble volet roulant VR - fenêtre FE dans l'ouverture aménagée dans la maçonnerie, mais également la réalisation de l'étanchéité entre

ledit ensemble volet roulant VR - fenêtre FE et l'ouverture. En outre, le temps d'assemblage dudit ensemble est loin d'être négligeable ce qui accroît le cout de revient de cet ensemble.

5

Résumé de l'invention

[0005] Le but de la présente invention est de proposer un dispositif de liaison d'un volet roulant sur une fenêtre ou similaire facile et rapide à mettre en œuvre et permettant de faciliter la mise en place de l'ensemble volet roulant - fenêtre et la réalisation de son étanchéité par rapport à la maçonnerie.

[0006] Conformément à l'invention, il est donc proposé 15 un dispositif de liaison d'un coffre de volet roulant au dormant d'une fenêtre, ledit coffre comprenant au moins deux flasques d'extrémités et une plaque inférieure, ledit dispositif de liaison étant remarquable en ce qu'il comporte deux brides de liaison étant chacune entièrement disposée dans l'épaisseur d'un des flasques d'extrémités dudit coffre, fixée audit flaque d'extrémité et apte avec des moyens de solidarisation à solidariser ledit coffre avec au moins la face supérieure du dormant de ladite fenêtre.

[0007] De manière avantageuse, le dispositif de liaison 20 comporte un profilé adaptateur fixé sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre et sur lequel vient s'accrocher la plaque inférieure du coffre du volet roulant et chaque bride de liaison est apte avec des moyens de solidarisation à solidariser ledit coffre avec ledit profilé adaptateur.

[0008] Selon un premier mode de réalisation, chaque 25 bride de liaison est entièrement disposée dans l'épaisseur du flaque d'extrémité associé par la technique du surmoulage.

[0009] Selon un deuxième mode de réalisation, chaque 30 bride de liaison est entièrement disposée et fixée dans un logement aménagé dans le bas du flaque d'extrémité associé du côté extérieur dudit coffre, ledit logement débouchant au moins sur la face latérale dudit flaque d'extrémité.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré, chaque 35 bride de liaison est une cornière en forme de L comprenant une première aile horizontale et une deuxième aile verticale, la deuxième aile étant en appui contre le fond vertical dudit logement et la première aile étant telle que sa face inférieure est au même niveau que la face inférieure dudit flaque d'extrémité.

[0011] Chaque bride de liaison comporte au moins un 40 premier orifice traversant entièrement sa première aile ou la jonction entre ses première et deuxième ailes, et apte à coopérer avec des moyens de solidarisation pour solidariser la bride de liaison sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre.

[0012] De manière avantageuse, chaque bride de liaison 45 comporte au moins un deuxième orifice traversant entièrement sa deuxième aile et apte à coopérer avec des moyens de solidarisation pour solidariser la bride de

liaison sur le profilé adaptateur.

[0013] Le dispositif de liaison comporte de préférence un capuchon pour obturer le logement de chaque flasque d'extrémité recevant une bride de liaison, ledit capuchon étant configuré pour que la face latérale dudit flasque d'extrémité soit entièrement plane, même au droit dudit logement.

Brève description des figures

[0014] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre d'un mode d'exécution de l'invention en référence aux figures annexées sur lesquelles :

[Fig 1] est une vue en perspective partielle d'un volet roulant solidarisé sur une fenêtre selon un mode de liaison de l'art antérieur,

[Fig 2] est une section verticale partielle du volet de la figure 1 selon l'axe II-II",

[Fig 3] est une vue en perspective partielle d'un volet roulant solidarisé sur une fenêtre par le dispositif de liaison conforme à l'invention,

[Fig 4] est une vue de côté partielle du volet roulant de la figure 3,

[Fig 5] est une vue en perspective partielle d'un volet roulant de la figure 3 avec un capuchon d'étanchéité.

Description des modes de réalisation

[0015] Sur les figures 3 à 5, on a représenté un volet roulant 1 comportant un coffre 2 préfabriqué contenant un arbre d'enroulement, non représenté, reposant à ses extrémités sur des paliers solidaires de flasques d'extrémité 3 dudit coffre 2 et auquel est accroché un tablier, non représenté, formé de lames horizontales articulées entre elles et dont les extrémités se déplacent verticalement à l'intérieur de coulisses de guidage, non représentées.

[0016] On a décrit ici un coffre 2 du volet roulant 1 disposé au-dessus d'une fenêtre verticale. Toutefois, la fenêtre pourra, sans sortir du cadre de la présente invention, être, par exemple, plus ou moins inclinée, les termes tels que supérieur, inférieur, horizontal ou encore vertical seront alors à adapter.

[0017] Ledit coffre 2 du volet roulant 1 est solidarisé sur le dessus d'une fenêtre, non représentée, avec un dispositif de liaison 4, conforme à l'invention, comportant au moins :

- un profilé adaptateur 5 fixé sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre, par tous moyens de fixation adaptés tels que, par exemple, des vis et/ou de l'adhésif double face, et sur lequel vient s'accrocher la plaque inférieure 6 du coffre 2 du volet roulant 1 (Cf. figure 4), et
- deux brides de liaison 7 étant chacune entièrement disposée dans l'épaisseur d'un des flasques d'ex-

trémité 3 dudit coffre 2 et apte à solidariser ledit coffre 2 avec au moins la face supérieure du dormant de ladite fenêtre, ledit logement 31 débouchant sur la face latérale 32 et sur la face inférieure 33 dudit flasque d'extrémité 3.

[0018] On désigne ici par "entièrement disposée dans l'épaisseur d'un flasque d'extrémité 3", le fait que chaque bride de liaison 7 ne s'étend pas au-delà des faces extérieures dudit flasque d'extrémité 3. Pour ce faire, chaque bride de liaison 7 peut être disposée dans l'épaisseur du flasque d'extrémité 3 associé par la technique du surmoulage, ledit flasque d'extrémité 3 étant surmoulé sur ladite bride de liaison 7. Chaque bride de liaison 7 peut également être disposée et fixée dans un logement aménagé dans le bas d'un des flasques d'extrémité 3 du côté extérieur ou intérieur dudit coffre 2.

[0019] On comprend donc bien que chaque bride de liaison 7 est une pièce rapportée fixée sur chaque flasque d'extrémité 3 grâce aux techniques et aménagements rappelés ci-dessus. Par ailleurs, pour des raisons de résistance mécanique, chaque bride de liaison 7 est avantageusement métallique, elle n'est donc pas de la même matière que le flasque d'extrémité 3 associé qui est, de manière classique, en plastique tel que, par exemple, du polychlorure de vinyle.

[0020] Ainsi, selon le mode de réalisation avantageux représenté aux figures 3 à 5, chaque bride de liaison 7 est entièrement disposée dans l'épaisseur et fixée dans un logement 31 aménagé dans le bas d'un des flasques d'extrémité 3 du côté extérieur dudit coffre 2 ledit logement 31 débouchant au moins sur la face latérale 32 dudit flasque d'extrémité 3 et avantageusement également sur la face inférieure 33 de ce dernier.

[0021] On comprend bien que, pour des raisons de résistance mécanique, chaque bride de liaison 7 est avantageusement métallique.

[0022] Chaque bride de liaison 7 est avantageusement une cornière en forme de L comprenant une première aile 71 horizontale et une deuxième aile 72 verticale, la deuxième aile 72 étant en appui contre le fond vertical dudit logement 31 et la première aile 71 étant telle que sa face inférieure, qui correspond à la face inférieure de ladite bride de liaison 7, est avantageusement au même niveau que la face inférieure 33 dudit flasque d'extrémité 3, de sorte que, lorsque le coffre 2 est accroché sur le profilé adaptateur 5, ladite face inférieure de la première aile 71 est alors en appui contre la face supérieure du dormant de la fenêtre.

[0023] Par ailleurs, puisque chaque bride de liaison 7 est entièrement disposée dans l'épaisseur du flasque d'extrémité 3 associé, on comprend bien que chaque bride de liaison 7, notamment sa première aile 71, ne s'étend pas au-delà de la face latérale 32 dudit flasque d'extrémité 3 (Cf. figure 3).

[0024] Cette configuration permet en outre de mettre en place un capuchon 8 pour obturer le logement 31 de chaque flasque d'extrémité 3 recevant une bride de

liaison 7, ledit capuchon 8 étant configuré pour que la face latérale 32 dudit flasque d'extrémité 3 soit entièrement plane, c'est-à-dire sans zone en saillie, même au droit dudit logement 31, afin de faciliter la réalisation de l'étanchéité de l'ensemble volet roulant 1 - fenêtre par rapport à la maçonnerie (Cf. figure 5).

[0025] Selon un mode réalisation préféré, chaque bride de liaison 7 est fixée, en usine, c'est-à-dire à la fin de la fabrication du volet roulant 1, dans ledit logement 31 sur le flasque d'extrémité 3 associé par tous moyens de fixation adaptés tels que, par exemple, des vis ou des rivets.

[0026] Par ailleurs, chaque bride de liaison 7 comporte avantageusement au moins un premier orifice 73 traversant entièrement sa première aile 71 ou la jonction entre ses première et deuxième ailes 71,72, et un deuxième orifice 74 traversant entièrement sa deuxième aile 72. Les premier(s) et deuxième (s) orifices 73,74 sont aptes à coopérer avec des moyens de solidarisation pour solidariser la bride de liaison 7 associée, et donc le coffre 2 du volet roulant 1 respectivement sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre et sur le profilé adaptateur 5.

[0027] L'homme du métier n'aura aucune difficulté à choisir les moyens de solidarisation tels que, par exemple, des vis, des rivets, des agrafes ou encore de la colle, les plus adaptés pour solidariser la bride de liaison 7.

[0028] Selon un mode de réalisation préféré, pour des raisons de résistance mécanique et d'encombrement, chaque bride de liaison 7 comporte un premier orifice 73 traversant entièrement la jonction entre ses première et deuxième ailes 71,72, et deux deuxièmes orifices 74.

[0029] Par ailleurs, sans sortir du cadre de la présente invention, le dispositif de liaison 4 pourra ne pas comporter de profilé adaptateur 5, la plaque inférieure 3 du coffre 2 du volet roulant 1 faisant alors office de profilé adaptateur 5. Dans ce cas, les brides de liaison 7 ne comporteront donc aucun deuxième orifice 74.

[0030] En outre, les brides de liaison 7 pourront ne pas être des cornières sans sortir du cadre de la présente invention. Ainsi, ces brides de liaison 7 pourront par exemple des plats munis d'évidements et ou lamages pour notamment mettre en place les vis de fixation et noyer leur tête.

[0031] Enfin, on comprend bien que le dispositif de liaison 4 selon l'invention permet, d'une part, un gain de temps au niveau du montage de de l'ensemble volet roulant 1 - fenêtre, car les brides de liaison 7 sont fixées en usine sur le coffre 2 du volet roulant 1 et, d'autre part, de réaliser une étanchéité parfaite de l'ensemble volet roulant 1 - fenêtre par rapport à la maçonnerie, car il n'y a pas d'élément en surépaisseur.

[0032] Le dispositif de liaison 4 selon l'invention trouve une application particulière dans l'assemblage d'un volet roulant 1 sur une fenêtre.

[0033] Enfin, il va de soi que les exemples de dispositifs de liaison 4 conformes à l'invention qui viennent d'être décrits ne sont que des illustrations particulières, en aucun cas limitatives de l'invention.

Revendications

1. Dispositif de liaison (4) d'un coffre (2) de volet roulant (1) au dormant d'une fenêtre, ledit coffre (2) comprenant au moins deux flasques d'extrémités (3) et une plaque inférieure (6), ledit dispositif de liaison (4) étant caractérisé en ce qu'il comporte deux brides de liaison (7) étant chacune entièrement disposée dans l'épaisseur d'un des flasques d'extrémités (3) dudit coffre (2), fixée audit flasque d'extrémités (3) et apte avec des moyens de solidarisation à solidariser ledit coffre (2) avec au moins la face supérieure du dormant de ladite fenêtre.
15. 2. Dispositif de liaison (4) selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte un profilé adaptateur (5) fixé sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre et sur lequel vient s'accrocher la plaque inférieure (6) du coffre (2) du volet roulant (1) et en ce que chaque bride de liaison (7) est apte avec des moyens de solidarisation à solidariser ledit coffre (2) avec ledit profilé adaptateur (5).
25. 3. Dispositif de liaison (4) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que chaque bride de liaison (7) est entièrement disposée dans l'épaisseur du flasque d'extrémité (3) associé par la technique du surmoulage.
30. 4. Dispositif de liaison (4) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que chaque bride de liaison (7) est entièrement disposée et fixée dans un logement (31) aménagé dans le bas du flasque d'extrémité (3) associé du côté extérieur dudit coffre (2), ledit logement (31) débouchant au moins sur la face latérale (32) dudit flasque d'extrémité (3).
35. 5. Dispositif de liaison (4) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que chaque bride de liaison (7) est une cornière en forme de L comprenant une première aile (71) horizontale et une deuxième aile (72) verticale, la deuxième aile (72) étant en appui contre le fond vertical dudit logement (31) et la première aile (71) étant telle que sa face inférieure est au même niveau que la face inférieure (33) dudit flasque d'extrémité (3).
45. 6. Dispositif de liaison (4) selon la revendication 5 caractérisé en ce que chaque bride de liaison (7) comporte au moins un premier orifice (73) traversant entièrement sa première aile (71) ou la jonction entre ses première et deuxième ailes (71,72), et apte à coopérer avec des moyens de solidarisation pour solidariser la bride de liaison 7 associée sur la face supérieure du dormant de ladite fenêtre.
50. 7. Dispositif de liaison (4) selon l'une quelconque des revendications 5 ou 6 caractérisé en ce que chaque

bride de liaison (7) comporte au moins un deuxième orifice (74) traversant entièrement sa deuxième aile (72) et apte à coopérer avec des moyens de solidarisation pour solidariser la bride de liaison (7) associée sur le profilé adaptateur (5). 5

8. Dispositif de liaison (4) selon l'une quelconque des revendications 4 à 7 **caractérisé en ce qu'il comporte un capuchon (8) pour obturer le logement (31) de chaque flasque d'extrémité (3) recevant une bride de liaison (7), ledit capuchon (8) étant configuré pour que la face latérale (32) dudit flasque d'extrémité (3) soit entièrement plane, même au droit dudit logement (31).** 10

15

20

25

30

35

40

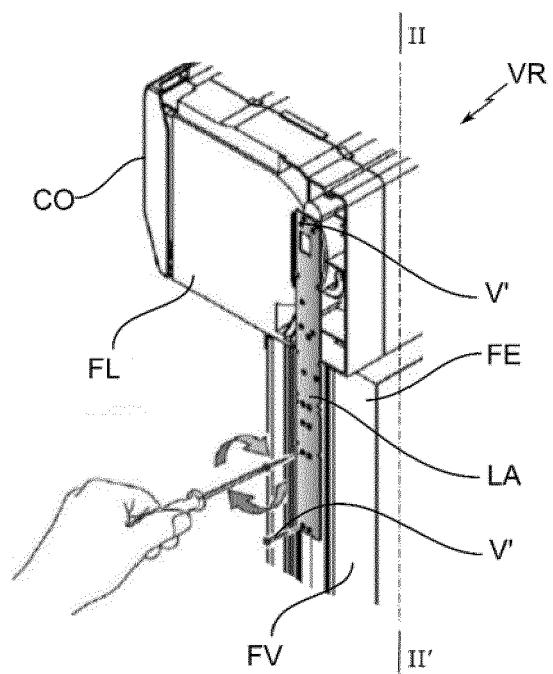
45

50

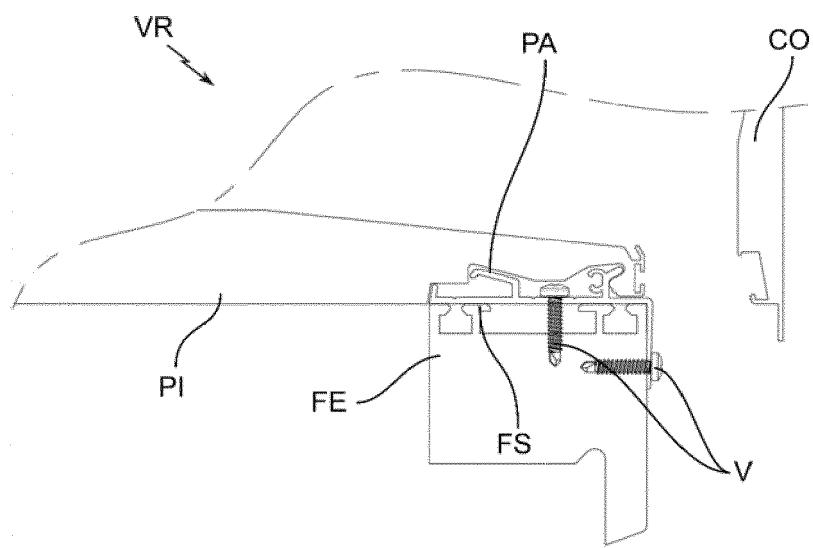
55

5

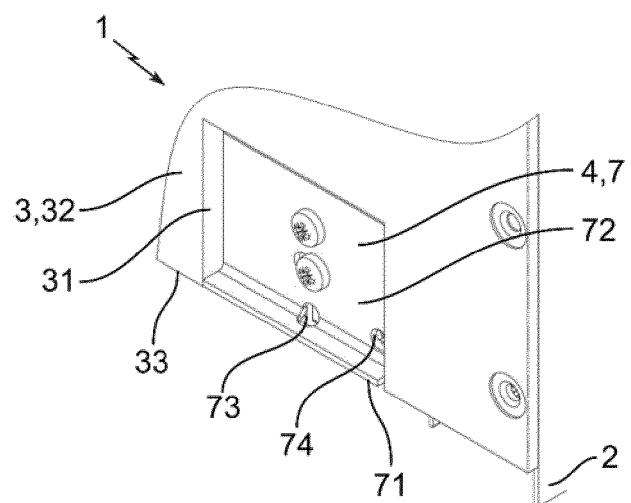
[Fig. 1]



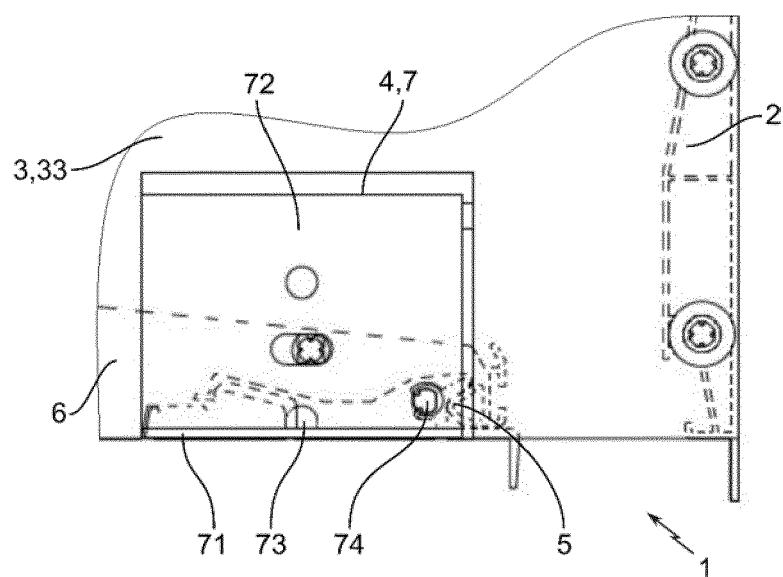
[Fig. 2]



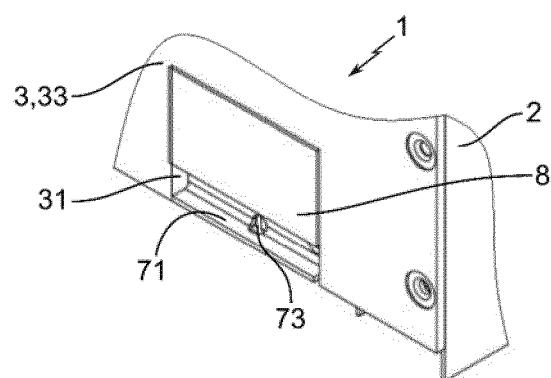
[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)		
X	EP 1 160 413 A1 (SIMBAC S P A [IT]) 5 décembre 2001 (2001-12-05)	1,2,4	INV. E06B9/17		
Y	* alinéas [0016] - [0027]; figures 1-4 *	3	E06B9/174		
X	EP 2 884 038 A1 (ALPAC S R L UNIPERSONALE [IT]) 17 juin 2015 (2015-06-17)	1,2,4			
A	* alinéa [0021]; figures 1-6 *	3			
X	DE 10 2018 106159 A1 (EXTE GMBH [DE]) 29 mai 2019 (2019-05-29)	1,2,4			
A	* alinéa [0063]; figures 3,4,9,12 *	3			
Y	FR 2 775 729 A1 (ELKET KUNSTSTOFF TECHNIK GMBH [DE]) 10 septembre 1999 (1999-09-10) * page 3, lignes 20-21; figures 1-2 *	3			
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)		
			E06B		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
Munich	28 août 2020	Kofoed, Peter			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant				

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 20 17 7542

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-08-2020

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	EP 1160413 A1 05-12-2001	EP FR PL	1160413 A1 2809762 A1 347793 A1	05-12-2001 07-12-2001 03-12-2001
20	EP 2884038 A1 17-06-2015	AUCUN		
25	DE 102018106159 A1 29-05-2019	AUCUN		
30	FR 2775729 A1 10-09-1999	DE FR	29804060 U1 2775729 A1	16-07-1998 10-09-1999
35				
40				
45				
50				
55	EPO FORM P0460			

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82